Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Saguenay tenue par téléconférence dans la salle des délibérations de l'hôtel de ville au 201 rue Racine Est, le 16 juin 2021, 13 h 00.

PRÉSENTS PAR

VIDÉOCONFÉRENCE: Mme Josée Néron, mairesse ainsi que tous les autres

membres du conseil;

ÉGALEMENT

PRÉSENTS: M. Jean-François Boivin, directeur général, et Mme

Caroline Dion, greffière.

À 13h00, Madame la Mairesse préside et, après avoir constaté le quorum, déclare la séance ouverte.

#### **ORDRE DU JOUR**

- 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 2. PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR
- 3. <u>AFFAIRES GÉNÉRALES</u>
  - 3.1 Évènements majeurs Autoriser le versement du soutien financier aux éditions 2021
  - 3.2 Club de tennis intérieur Saguenay inc. Appui aux éditions 2021-2022-2023 du Challenger de tennis
- 4. <u>PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL</u>
- 5. <u>PÉRIODE DE QUESTIONS</u>
- 6. <u>LEVÉE DE LA SÉANCE</u>

#### **AVIS DE CONVOCATION**

La greffière dépose devant le conseil un certificat établi par M. Jean-Marc Claveau, huissier, qui atteste que les documents ont été remis à tous les membres du conseil le 15 juin 2021.

## 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

#### VS-CM-2021-398

QUE le conseil municipal de la Ville de Saguenay adopte l'ordre du jour de la présente séance.

La mairesse demande le vote sur la proposition, aucun élu n'en fait la demande et ainsi la proposition est adoptée à l'unanimité.

## 2. PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR

Une période de questions a été tenue, aucune question écrite n'a été reçue.

## 3. AFFAIRES GÉNÉRALES

## 3.1 ÉVÈNEMENTS MAJEURS – AUTORISER LE VERSEMENT DU SOUTIEN FINANCIER AUX ÉDITIONS 2021

## VS-CM-2021-399

CONSIDÉRANT que les résolutions VS-CE-2020-961, VS-CM-2020-631 et VS-CM-2021-85 autorisent les versements des subventions de soutien aux évènements 2021;

CONSIDÉRANT qu'en raison de la pandémie, des mesures ont été prises pour adapter le calendrier des versements et que ceux-ci s'effectuent à la suite de la confirmation de la tenue des activités ou sur présentation des dépenses réelles des organismes;

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec a annoncé, le 19 mai dernier, que les festivals et évènements seraient permis à partir du 25 juin selon des règles particulières;

CONSIDÉRANT que les promoteurs d'évènements auront des dépenses supplémentaires à assumer pour respecter les directives de santé publique, que les revenus autonomes et de billetterie seront diminués pour respecter la capacité des sites et qu'étant donné la situation financière de plusieurs entreprises partenaires, les revenus de commandites ne seront pas tous au rendez-vous;

CONSIDÉRANT que la reprise des évènements a des retombées sociales et économiques importantes et que la Ville de Saguenay doit confirmer son appui aux promoteurs pour permettre au milieu événementiel de se relever à la suite de cette crise sanitaire, sans quoi aucun évènement ne pourra se tenir dans les prochains mois;

CONSIDÉRANT que les membres du comité aviseur de la gestion des évènements ont recommandé, lors de la rencontre du 10 juin 2021, de confirmer l'aide financière aux évènements majeurs qui présenteront une édition 2021 adaptée aux exigences sanitaires et de procéder aux versements;

CONSIDÉRANT que les fonds sont disponibles au budget 7000600;

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE le Service de la culture, des sports et de la vie communautaire procède au 2<sup>e</sup> versement dès que l'organisme confirme la tenue de l'évènement ou présente son projet d'évènement modifié et le dernier versement sur dépôt des rapports d'activités et financier, selon les modalités suivantes :

Organisme/ évènement	Montant octroyé 2020	Premier versement 2021	Deuxième versement 2021	Dernier versement 2021	Montant total octroyé 2021
Club de tennis intérieur Saguenay (Challenger Banque Nationale)	45 000 \$	13 500 \$	27 000 \$	4 500 \$	45 000 \$
Festival de Jazz et Blues Héritage (Festival jazz et blues de Saguenay)	107 500 \$	32 250 \$ (budget 2020)	64 500 \$	10 750 \$	107 500 \$
Festival des bières du monde 2019	120 000 \$	45 000 \$ (budget 2020)	90 000 \$	15 000 \$	150 000 \$
Festival des vins de Saguenay	73 000 \$	21 900 \$ (budget 2020)	43 800 \$	7 300 \$	73 000 \$
Festival international des rythmes du monde	315 000 \$	94 500 \$ (budget 2020)	170 500 \$	50 000 \$	315 000 \$
Jonquière en musique	140 500 \$	42 150 \$ (budget 2020)	84 300 \$	14 050 \$	140 500 \$
Groupe photo média international inc. (Zoom photo festival)	42 500 \$	12 750 \$	25 500 \$	4 250 \$	42 500 \$
Les Grandes veillées de La Baie	45 000 \$	12 450 \$	24 900 \$	4 150 \$	41 500 \$
Caravane Films productions (REGARD – Festival international du court métrage à Saguenay)	90 000 \$	90 000 \$ (budget 2020)	13 500 \$	11 500 \$	115 000 \$
Théâtre La Rubrique (Festival international des marionnettes de Saguenay 2021)	42 500 \$	12 750\$	25 500\$	4 250\$	42 500\$
Total	1 021 000 \$	377 250 \$	569 500 \$	125 750 \$	1 072 500 \$

ET QUE les fonds requis soient puisés à même le budget 7000600.

La mairesse demande le vote sur la proposition, aucun élu n'en fait la demande et ainsi la proposition est adoptée à l'unanimité.

# 3.2 CLUB DE TENNIS INTÉRIEUR SAGUENAY INC. – APPUI AUX ÉDITIONS 2021-2022-2023 DU CHALLENGER DE TENNIS

## VS-CM-2021-400

CONSIDÉRANT que le Club de tennis intérieur Saguenay inc. demande à la Ville de Saguenay de confirmer son appui aux éditions 2021, 2022 et 2023 du Challenger international de tennis;

CONSIDÉRANT qu'une confirmation écrite de l'appui municipal est nécessaire pour que l'organisme officialise l'accueil de l'évènement auprès de

Tennis Canada et auprès de la Banque Nationale, son commanditaire officiel;

CONSIDÉRANT que le Challenger international de tennis a été nommé évènement majeur par la résolution VS-AJ-2021-196 du conseil d'arrondissement de Jonquière;

CONSIDÉRANT que les évènements majeurs de Saguenay signeront un protocole d'entente de 3 ans avec la Ville de Saguenay et que ce dernier est en cours d'élaboration;

CONSIDÉRANT que les membres du comité aviseur de la gestion des évènements ont recommandé d'appuyer la demande de l'organisme lors de la rencontre du 10 juin 2021;

CONSIDÉRANT que les fonds sont disponibles au budget 7000600;

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay confirme son appui au Club de tennis intérieur Saguenay inc. pour l'organisation des éditions 2021, 2022 et 2023 du Challenger international de tennis;

QUE la Ville de Saguenay budgète un montant annuel de 45 000 \$ en soutien à l'évènement, montant qui devra être officialisé lors de la rédaction du protocole d'entente et versé annuellement selon les orientations et disponibilités budgétaires de la Ville:

QUE la Ville de Saguenay mandate le Service de la culture, des sports et de la vie communautaire pour rédiger le protocole d'entente qui sera soumis pour approbation au Service des affaires juridiques et du greffe;

ET QUE les fonds requis soient puisés à même le budget 7000600.

La mairesse demande le vote sur la proposition, aucun élu n'en fait la demande et ainsi la proposition est adoptée à l'unanimité.

#### 4. PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

Une période d'intervention des membres du conseil a été tenue à 13h11. Aucun élu ne souhaite intervenir.

#### 5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Considérant que la séance se tient à huis clos, la population est invitée à faire parvenir leurs questions par courriel ou par téléphone avant la séance.

Aucune question n'a été reçue.

## 6. <u>LEVÉE DE LA SÉANCE</u>

VS-CM-2021-401

Proposé par Raynald Simard Appuyé par Jean-Marc Crevier

QU'il soit résolu de lever la présente séance à 13h12.

La mairesse demande le vote sur la proposition, aucun élu n'en fait la demande et ainsi la proposition est adoptée à l'unanimité.

Ce procès-verbal sera ratifié à la séance ordinaire du conseil de la Ville de

Saguenay le 5 juillet 2021.		
	MAIRESSE	
CD/ch	GREFFIÈRE	

CD/sh